M. le vice-président délégué à la collecte et au traitement des déchets.

En tant qu'habitant de la CCLO et utilisateur régulier de la déchetterie d'Arthez de Béarn, je souhaiterais obtenir quelques réponses à mes interrogations concernant les cartes d'accès aux déchetteries.

Qu'est-ce qui a motivé réellement le passage à ce nouveau mode de fonctionnement ? il me semble, qu'à Arthez au moins, les conditions de circulation et d'accès aux bennes ne posent pas vraiment de problèmes.

On aura donc droit à 24 passages par an (soit 2 par mois en moyenne) : il me semble que le problème ne se situe pas au niveau des passages, mais plutôt au niveau des volumes apportés. Entre un particulier qui dispose d'une fourgonnette ou camionnette et celui qui n'a qu'une voiture sans remorque (et qui devra donc effectuer 3 ou 4 voyages supplémentaires, notamment pour les déchets verts), où est l'égalité républicaine ? Et ce, d'autant qu'il n'y a pas de service de ramassage régulier des déchets verts, comme dans d'autres collectivités.

Et si le quota de passages est épuisé, où seront déposés les déchets le reste de l'année (dépôts sauvages, ordures ménagères...) ? À l'heure où l'on incite (à juste titre) les citoyens au recyclage et au traitement des déchets, votre mesure ne me semble pas aller dans le bon sens.

Voilà les explications que j'aimerais avoir et que j'envisage d'insérer dans le blog d'Arthez que je tiens, afin d'informer mes lecteurs.

Vous remerciant M. le vice-président de vos réponses, je vous prie d'agréer mes salutations respectueuses.

Laurent Toral.

***Réponse de la CCLO***

Monsieur,

Permettez-moi de répondre à votre courriel du lundi 6 novembre concernant le contrôle d’accès en déchetterie.

J’attire votre attention sur le fait que nous avons largement communiqué sur cette opération comme en témoignent les nombreuses demandes de carte que nous recevons tous les jours. Nous répondons d’ailleurs directement aux questions qui nous sont posées, sans pour autant que les administrés s’inquiètent réellement de ce nouveau mode de fonctionnement. En effet, le nombre de 24 passages par an se situe bien au-delà de la moyenne nationale qui oscille entre 12 et 15 passages par an. De plus, ce système de carte nous permettra de dresser des bilans régulièrement et d’ajuster si nécessaire les années suivantes.

Ce dispositif sera installé sur toutes les déchetteries du territoire et pas uniquement sur celle d’Arthez de Béarn. L’objectif est de réserver réellement les déchetteries aux besoins des particuliers et donc d’obliger par ce biais les professionnels qui venaient encore sur ces sites, malgré les rappels successifs des gardiens, de s’orienter vers des exutoires plus adaptés à leurs besoins.  Certains professionnels ont d’ailleurs largement anticipé la démarche puisque nous communiquons depuis plusieurs mois. Vous parlez d’équité, c’est justement le sens de notre démarche.

En ce qui concerne le service de ramassage des déchets verts à domicile, je vous rappelle qu’il existe déjà sur appel, à date fixe 1 fois par mois, et sous certaines conditions (moins de 2 m3 et déchets verts conditionnés en fagots ou présentés en contenant). Néanmoins on constate également de plus en plus, à la campagne en particulier, que les habitants compostent leurs déchets verts sur place pour éviter les allers/retours en déchetterie. Ce qui parait lorsque cela est possible, la meilleure solution.

Comme pour tout changement, je comprends que ce nouveau dispositif puisse susciter quelques interrogations ; je tiens néanmoins à vous rassurer sur le fait que comme pour tous les projets menés jusqu’à présent par les élus de la CCLO, il a fait l’objet d’un travail approfondi et d’échanges en commission et en bureau sur la base de données chiffrées et de retours d’expériences.

Pour autant, il y aura certainement des améliorations à apporter au fil du temps et la CCLO fera régulièrement des bilans sur lesquels la collectivité s’appuiera. En ce qui concerne votre crainte d’augmentation des dépôts sauvages, nous resterons vigilants mais je n’ai pas trop d’inquiétude à ce sujet compte tenu du civisme de la majorité des administrés de notre territoire et de l’implication forte de certaines personnes comme vous, pour nous alerter en cas de dérive.

J’espère avoir répondu à vos remarques.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément.

Cordialement,

|  |  |
| --- | --- |
|  | Sylvie **BROUAT Communauté de communes de Lacq-Orthez**Responsable du pôle environnement **Pôle environnement**Tél. : 05 59 60 73 49 - 06 87 31 88 55Courriel : s-brouat@cc-lacqorthez.fr[www.cc-lacqorthez.fr](http://www.cc-lacqorthez.fr/)  |